

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 février 2023

Délibération n° CP-2023-2022

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Système d'information solidarité - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 10 février 2023

Secrétaire élu(e) : Nathalie Dehan

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, M. Quiniou, M. Ray, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Badouard), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Runel (pouvoir à M. Benzeghiba), M. Van Styvendael (pouvoir à M. Longueval).

Commission permanente du 27 février 2023**Délibération n° CP-2023-2022**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Système d'information solidarité - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

La Commission permanente,

Vu le rapport du 8 février 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Le système d'information solidarité supporte la transformation numérique des missions et actions de la Métropole de Lyon relatives aux politiques publiques de la solidarité, de l'habitat, de l'insertion et de l'emploi.

Les services numériques délivrés concernent les domaines suivants :

- le pôle personnes âgées/personnes handicapées (PA/PH) : activités et dispositifs liés à la perte d'autonomie et prestations (maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées-MDMPH-),
- le logement : activités et dispositifs liés à l'accès et au maintien dans le logement,
- la santé et la protection maternelle et infantile (PMI) : dispositifs médicaux sociaux et activités liées à la petite enfance telles que les assistantes maternelles, les agréments crèches, etc.,
- l'enfance : activités et dispositifs liés à l'enfance tels que la protection de l'enfance, le placement et l'adoption, la gestion des établissements, les activités de l'institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF),
- la relation aux bénéficiaires : activités liées à l'accueil physique des usagers et bénéficiaires en maisons de la Métropole, parcours usagers, suivi de polyvalence, etc.,
- l'éducation : moyens des collèges et actions éducatives,
- l'insertion : dispositifs liés au revenu de solidarité active (RSA) et au retour à l'emploi.

Sur le mandat 2014-2020, un programme global de 5 000 000 € a été affecté à la rénovation et à l'évolution de ce système d'information. Ce programme d'ensemble a fait l'objet de 2 décisions : par une 1^{ère} délibération du Conseil n° 2015-0678 du 2 novembre 2015, la Métropole a procédé à l'individualisation d'une 1^{ère} autorisation de programme partielle, d'un montant de 1 100 000 €, pour les évolutions du progiciel IODAS, complétée par une 2^{ème} délibération du Conseil n° 2017-1943 du 22 mai 2017, affectant une autorisation de programme partielle de 3 900 000 € pour la refonte des autres outils solidarité.

Les 1^{ères} années de ce programme global ont été consacrées à la création du système d'information de la Métropole par la fusion des systèmes d'information préexistants au Département du Rhône et à la Communauté urbaine de Lyon. Ces travaux, importants et complexes, ont occasionné un retard de 2 ans dans la réalisation du programme d'ensemble. Parallèlement, les feuilles de route sur chacun des domaines précités sont actualisées annuellement pour répondre aux nombreux enjeux réglementaires et besoins qui en découlent, d'une part, et pour soutenir les nouvelles ambitions politiques de la Métropole en matière de solidarité, d'autre part.

Ainsi, les projets conduits récemment sur ces domaines ont concerné, notamment, la mise en place du revenu de solidarité pour les jeunes (RSJ) sur Insertis, le déploiement des chèques emploi-service universel Domiserve, l'intégration du fonds de solidarité logement (FSL) dans le portail IODAS, l'application des évolutions réglementaires de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour la prise en charge du référentiel pour la prestation de compensation du handicap (PCH), la mise en place du portail Métropole pour l'emploi, en appui du projet service public d'insertion et emploi (SPIE).

II - Le programme proposé et ses objectifs pour la Métropole

Le lancement d'un nouveau programme sur le système d'information solidarité vise à poursuivre la rénovation des outils existants et permettre les évolutions nécessaires.

Les projets envisagés par domaines d'ici la fin du mandat et leurs montants prévisionnels sont les suivants :

- insertion : développement du portail de service public Métropole pour l'emploi avec l'ouverture à des publics plus larges (300 000 €), déploiement d'une solution de gestion électronique documentaire pour les dossiers de RSA (50 000 €), évolutions de la solution Insertis avec la refonte du domaine RSJ (150 000 €),
- enfance : dématérialisation de la gestion administrative des associations service social familial migrants (ASSFAM) (150 000 €), refonte de l'aide sociale à l'enfance dans le logiciel IODAS pour intégrer les statistiques échangées avec l'Observatoire national de la protection de l'enfance (200 000 €), mise en place d'une interface entre le logiciel Astre et IODAS (50 000 €),
- logement : évolution du système d'information d'aides à la pierre (SIAP) pour le parc public et le parc privé par dématérialisation des flux de dépôt des demandes et l'ajout de solutions de signature électronique (200 000 €), reprise du site logementsocial69.fr suite à la dissolution de l'Association de gestion du fichier commun du Rhône (200 000 €),
- PA/PH : déploiement de la solution de téléservice sous la forme d'un portail pour les MDMPH (150 000 €), remplacement de l'outil obsolète Access PH par IODAS (100 000 €), intégration de la réglementation issue de la loi Grand âge dans le logiciel IODAS (150 000 €), déploiement de la solution de télégestion pour les services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD) (200 000 €),
- santé : refonte du logiciel de gestion des assistantes maternelles (300 000 €),
- éducation : intégration de la simplification de la restauration scolaire et de la réglementation issue de la loi Egalim (400 000 €), évolution du logiciel de gestion des collèges Cartable (200 000 €),
- projets transverses : développement d'interfaces entre les briques du système d'information IODAS et l'application financière et comptable Grand angle (200 000 €), archivage et apurement de l'ensemble des données métiers du logiciel IODAS (600 000 €).

III - Coût total du programme présenté

Le coût de l'ensemble des projets constituant ce nouveau programme est évalué à 3 600 000 € TTC.

La réalisation de ces différents projets est planifiée sur la période 2023-2026 selon l'échéancier suivant :

- 850 000 € en 2023,
- 950 000 € en 2024,
- 900 000 € en 2025,
- 900 000 € en 2026 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de rénovation et de développement du système d'information solidarité pour la période 2023-2026 selon de détail donné ci-dessus.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme global P28 - Fonctionnement de l'institution pour les projets du service système d'information solidarité, pour un montant de 3 600 000 € en dépenses au budget principal sur l'opération n° 0P28O9734, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 850 000 € en 2023,
- 950 000 € en 2024,
- 900 000 € en 2025,
- 900 000 € en 2026.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 février 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230227-300956-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 février 2023 Date de réception préfecture : 28 février 2023
